

ACTE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT

Vu le Code de l'Éducation, partie réglementaire, Livre IV, Chapitre I articles R.421-1 à R42-78.

Vu le décret n°85-924 du 30 août 1985 modifié

Le Conseil d'Administration, convoqué le 18 novembre 2013 et réuni ce 29 novembre 2013

sous la présidence de Monsieur SÉBILLE Denis
et comportant 18 des membres le composant,
délibère sur la question suivante figurant à l'ordre du jour

VIREMENT ENTRE SERVICES

Votants : 18	Abstentions : 0
Pour : 18	Contre : 0

Adopte, la présente délibération (n°07 / 13-14) : **Autorise le chef d'établissement à virer la somme de 1015.40€ du service AP/FDSROUL vers le service OPC/FDSROUL.**

Transmise le 3 décembre 2013

- à l'autorité académique,
- à la collectivité de rattachement

Fait à Fauville-en-Caux, le 2 décembre 2013

Dernier accusé de réception
daté du 22 octobre 2013
Publicité ou notification
effective le 2013
Acte reçu le **5. DEC. 2013**
Acte visé le 2013

19 DEC. 2013

Le Président du Conseil d'Administration,

D. SÉBILLE



Pour le Recteur et par délégation
P.E. du Secrétaire Général d'Académie
P.E. des Secrétaires Généraux d'Académie Adjointes
Le Chef de Division

Bernard MURGIS